



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

CONSEIL SPECIALISE PPAM

Séance du 28 janvier 2014

ELEMENTS DE CONJONTURE

Focus sauge sclarée

Au regard de la note du 17 octobre 2013 et des éléments apportés en Conseil Spécialisé, la situation des marchés n'a pas significativement évolué.

Concernant les huiles essentielles, les baisses de 8 % (lavandin) et 2 % (lavande) sont confirmées avec des hétérogénéités entre variétés et départements. Nous notons une stabilité des prix pour le lavandin dans un contexte de vente favorable. Pour les lavandes, il semble que malgré les disponibilités liées à la production bulgare, les cours se maintiennent (de l'ordre de 75-85 €/Kg pour la clonale) et restent significativement supérieurs au prix bulgare, les garanties de qualité pouvant expliquer cet écart. Il en est de même pour la lavande de population en raison des volumes contractualisés.

Concernant les surfaces en lavande celle-ci progresse une nouvelle fois (7,5 %) ce qui à terme viendra augmenter le potentiel de production. A contrario les surfaces en lavandin sont en légère régression (1 %).

Focus sauge sclarée :

La sauge sclarée présente la particularité de permettre différentes valorisations à savoir l'huile essentielle, le sclaréol ainsi que des graines destinées à des huiles en compléments alimentaires et de façon marginale les feuilles pour l'herboristerie.

Le travail réalisé au travers du programme claryssime a permis des améliorations tant agronomiques (teneur en HE ou sclaréol) qu'au niveau des rendements des process d'extraction en sclaréol.

La combinaison de ces facteurs entraîne actuellement un regain d'intérêt pour cette production. Il apparaît donc important de disposer d'une situation d'ensemble permettant de mieux définir les objectifs et les conditions d'évolution.

Selon le RGA les surfaces et le nombre de producteurs ont évolué positivement de 990 Ha et 120 producteurs en 2000 à 1 180 Ha et 200 producteurs en 2010. Toutefois, selon d'autres sources la majorité de la production est concentrée sur un nombre plus limité de producteurs (de l'ordre de 70).

Concernant les huiles essentielles, principalement destinées à la parfumerie, elle est sujette à une spéculation très forte entraînant classiquement des alternances de prix très hauts puis des périodes de fortes baisses (moins de 30 €/Kg) voir de mévente ce qui suppose alors des reports de stocks pouvant aller jusqu'à 3-4 ans. Elles sont également soumises à la concurrence de plusieurs pays producteurs (Ukraine, Chine...).

S'il y a encore peu de temps, nous nous trouvions dans un cycle baissier, il semble qu'actuellement un cycle haussier soit en court avec des augmentations rapides et à priori peu rationnelles. Des fourchettes de 80–110 €/Kg sont régulièrement annoncées. (pré fané, ensilé sec).

Entre ces 2 situations extrêmes, la question d'un prix d'équilibre et des conditions de contractualisation favorisant une meilleure stabilité des marchés mériterait d'être approfondie.

Il est difficile de définir avec précision les rendements d'huiles essentielles à l'Ha. Ceux-ci sont très variables selon les terroirs et plus encore les conditions climatiques auxquelles la culture est très sensible (certaines parcelles non récoltées en 2012 ou 2013). Les fourchettes généralement annoncées se situent entre 10 et 30 voir 35 Kg/Ha.

Les quantités référencées auprès d'une douzaine de distillateurs se situent aux environs de 4 à 6 tonnes / an sur la période 2010 -2012. Compte tenu des surfaces en production (600 Ha environ en excluant un tiers des parcelles en première année et des parcelles non distillées), de l'hétérogénéité inter parcellaire ou annuelle, il est difficile de connaître avec précision les quantités réelles produites. Certaines quantités sont également non connues car liée au stockage des huiles et à d'autres distillateurs.

Dans ces conditions, il est également difficile de valider un chiffre d'affaires à l'Ha fiable. (fourchette de 450 à 1 800 €/Ha sur la base de rendement de 10 à 30 Kg et de prix médians de 45 à 60 €/Kg).

Enfin concernant la production « bio », il semble que les prix (environ 200 €/Kg) et le marché soit un peu plus stable, les volumes en jeu restant à priori modérés.

Concernant le sclaréol, l'amélioration variétale permet maintenant d'obtenir des concentrations des pailles approchant régulièrement 2 % alors que l'ancien standard à 1,4 % devient une valeur basse. Sur les basses de rémunération du principal opérateur (13,5 €/Kg de sclaréol et 4 € de bonus par % supplémentaire), le chiffre d'affaires / Ha se situe généralement dans une fourchette de 500 à 1 500 € selon le rendement en matière sèche de la parcelle et la teneur en sclaréol pour des valorisations de pailles distillées.

Pour des pailles fournies sans distillation, les teneurs sont plus régulières. Les rendements d'extraction étant également meilleurs, la rémunération est accrue (13,5 €/Kg et 8 € de bonus par % supplémentaire) ce qui amène à des chiffres d'affaires pouvant parfois dépasser 2 000 €/Ha.

Selon le principal opérateur, les besoins en sclaréol vont croissant et il y a capacité à absorber la production d'environ deux fois plus de surface.

Concernant les graines, cette production est encore émergente (moins de 10 T) mais pourrait se multiplier fortement si les besoins affichés se confirment (x 10).

Au total les potentialités pour cette culture sont importantes.

Cela justifierait d'un suivi affiné afin de connaître plus précisément les niveaux de production au regard de l'évolution de la demande d'une année à l'autre.

Au plan agronomique, il est nécessaire de pouvoir prévoir les besoins en semence notamment pour les variétés améliorées et fiabiliser le travail entrepris par le CIHEF à ce niveau.

Il est également nécessaire de pouvoir fiabiliser ou du moins mieux définir les chiffres d'affaires mais aussi les marges brutes associées afin que les producteurs puissent plus facilement se positionner dans un contexte de recherche d'augmentation de surfaces face à un déficit d'offre. Les seules données publiques référencées pour le calcul des marges sont celles de la Chambre d'agriculture de la Drôme pour des itinéraires « bio ».

Les comparatifs selon les itinéraires de valorisation (huile essentielle et/ou sclaréol) doivent également permettre aux producteurs d'optimiser ses choix.